



Délibération du Conseil d'Administration n° 08-26
Séance du lundi 13 avril 2026

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 13 avril 2026 à 16h00 par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
Mme Valérie DE FARIA	Administratrice
M. Malik DJABALI	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administrateur
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
M. Pierre LE BEL	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice
M. Ramzi ZINAOU	Administrateur

19 présents

Absents :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Rachid AKHRAZ	Administrateur
Mme Marlin BOTROS	Administratrice, pouvoir à M. BLANC
M. Georges MOTHRON	Administrateur, pouvoir à Mme RAFAITIN
M. Jérôme PACCINI	Administrateur

5 absents dont 3 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction de la Stratégie Patrimoniale – Direction Technique et de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : 0209 1R SARCELLES résidence SARVILEP – Réhabilitation de 849 logements

Vu l'article R 421-16 du code de la construction de l'habitation ;



Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration du 13 avril 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le programme et le lancement des travaux, son prix de revient et son plan de financement pour un coût global prévisionnel d'opération de 40 710 247 € TTC, soit 47 950 € TTC / logement.
- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à appliquer la participation des locataires aux économies d'énergie, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 21% du prix de revient global de l'opération.

Approuvé à la majorité

4 abstentions : M. BLANC, Mme BOUSLAMTI, Mme BOTROS, Mme YAKOWENKO

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente


Marie-Christine CAVECCHI